

## **Discours de M. Michel DUMAS à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Société de tir petit calibre L'AVENIR.**

C'est en **septembre 1942**, période dangereuse et critique de la dernière guerre mondiale, qu'un groupe de tireurs de Chavannes-les-Forts et de ces environs désireux de développer l'art et la pratique du tir lance une initiative pour la formation d'une société de tir petit calibre à 50 mètres.

Tout de suite cette idée trouve un écho favorable et une première assemblée est immédiatement convoquée. Cette première assemblée eu lieu le 15 septembre 1942 et treize fils de Tell des plus motivés répondent présents à la convocation, six autres empêchés d'assister à cette réunion manifestent leur désir de se joindre à eux. A l'unanimité la décision de fonder une société est prise. La société au petit calibre de Chavannes-les-Forts et environs et née, un comité dit provisoire est constitué, son premier Président en la personne de **Antoine BAYS** est élu. Au terme de cette première assemblée la nouvelle société reçoit déjà son nom quelle porte aujourd'hui, « **L'AVENIR** » malgré toutes les modifications qui lui sont apportées durant ces cinquante années d'existence.

Dès ce jour le comité mis en place ne chôme pas, il doit trouver un emplacement pour le stand avec une ligne de tir agréable et à 50 mètres de cela un emplacement pour la ciblerie, tout cela ne se trouve pas en un instant, surtout en cette période de mobilisation. Les responsables engagés sont souvent privés des personnes nécessaires à la conclusion de certaines conventions et autres arrangements. Malgré toutes les difficultés dues à la deuxième guerre mondiale de 39 – 45, les terrains nécessaires ont été trouvés. Les autorités communales de Chavannes-les-Forts mettaient à disposition le terrain pour la construction de la ciblerie et d'une butte. L'emplacement alors prévu pour le stand appartenait à M. Louis DEMATRAZ, qui ne voulut pas vendre la parcelle convenant à la construction de ce dernier. Cependant, comme il était favorable au projet, il proposa à la nouvelle société une location du bien pour un montant de dix franc l'an et en même temps il prêtait une bonne part de l'argent nécessaire à la réalisation du projet au taux annuel de 4%. Une convention était également signée avec les riverains, confirmant leur approbation. Des statuts devaient être élaborés, pour en faciliter la rédaction, une demande était faite à la société de tir de Autigny-Chénens, de bien vouloir prêter un exemplaire de leur statuts, ces derniers ne sont pas encore parvenus à ce jour.

En automne 1942, une assemblée était convoquée. La fondation de la société l'AVENIR ayant intéressé de nouveaux tireurs, 37 sont présents lors de l'assemblée constitutive présidée provisoirement par M. Antoine BAYS. Les statuts adaptés à notre société sont lus. Aucune observation n'est formulée, ils sont adoptés et signés par tous les membres. Un comité définitif est nommé, le vote à lieu au bulletin secret, le résultat du scrutin est le suivant :

<b>BAYS Antoine</b>	Président
<b>GIRARD Louis</b>	Vice-président
<b>DESCLOUX Robert</b>	Secrétaire-caissier
<b>CROTTAZ Florian</b>	Directeur des tirs
<b>GIRARD Auguste</b>	
<b>MENOUD PAUL</b>	
<b>CASTELLA Henri</b>	

La finance d'entrée est fixée à 3.- Fr pour les membres présents à cette assemblée et à 5.- Fr. par la suite. Tous les membres signent le cautionnement, nécessaire pour les emprunts. Il est également décidé que lors de la construction chaque membre devra accomplir une demie journée de travail ou de verser en contrepartie un montant de 3.- Fr.

Dès ce jour le comité s'active à la mise en place des moyens nécessaires à la future activité de la nouvelle société. Pour la construction du stand et de la ciblerie, les plans et devis sont dressés par Gustave SUDAN à qui le travail et la direction des travaux sont confiés. La maçonnerie se limite à quelques piliers montés par les membres, ces derniers furent aussi sollicités pour la récupération de cercle usagé destiné à la fabrication des épars pour les volets du stand. Une demande d'aide est formulée à la commune de Chavannes-les-Forts, celle-ci fait don d'un lot de bois d'une valeur de 200.- Fr.

En ce qui concerne les armes une offre pour la fourniture de 2 longs fusil et 2 mousquetons 1911 est demandée aux armuriers Wolhauser et Hartmann, ce dernier ayant le meilleur prix la commande lui est passée, il fournira également 500 cartouches par arme sans bons. (Ces derniers étant obligatoires pendant la guerre).

En 1943 le 23 juillet, déjà le comité peut se réunir pour contrôler la nouvelle construction du stand et de la ciblerie qui viennent de s'achever. Le comité adresse ses félicitations à M. Gustave SUDAN pour son travail bien fait et consciencieux.

La première journée de tir aura lieu le dimanche **1<sup>er</sup> Août 1943**, les tireurs sont convoqués pour accomplir des tirs d'exercices et éventuellement le tir obligatoire.

Un tir d'inauguration est prévu, il se déroulera les quatre dimanches du mois de septembre, une distinction avec inscription spécial sera exécutée par la Maison Kramer pour le prix de 3.70 Fr la pièce, il est passé commande pour cinquante exemplaires. M. Max DESCLOUX instituteur à Estévenens dressera les plans de tir et les livrets, les mentions et cibles seront fournis par l'imprimerie Morel à Bulle. Une cantine sera également érigée pour la circonstance, le cafetier de l'endroit en assurera la desservance, il versera in montant de 120.- Fr à la société. Le bénéfice de ce tir d'inauguration a été de 384.10 Fr et le nombre de cartouches tirées de 3840.

Pour ne pas trop allonger, permettez-moi de relever que les principaux événements qui ont marqué l'évolution de notre jubilaire. Si aucun fait ne peut-être spécialement relevé, entre l'année de fondation et 1953, faute de protocole. Cette année-là M. Marcel CARREL fait la demande officielle lors de l'assemblée générale de pouvoir pratiquer le tir au pistolet dans les installations de Chavannes-les-Forts. Cette demande est acceptée moyennant un versement de 2'000.- Fr, contribution qui permettra la rénovation de la ciblerie qui est dès lors nécessaire pour la pratique de cette discipline. Il est également demandé aux pistoliers d'organiser un loto annuel et que le 50% du bénéfice de ce dernier soit versé à la caisse du petit calibre comme location annuelle, une fusion des 2 sociétés n'étant pas souhaitée. Les pistoliers sont très satisfaits de cette décision et acceptent les conditions demandées. Cette collaboration durera entre les 2 sociétés jusqu'en 1962, date à laquelle la mise en place de cible navettes fonctionnant manuellement remplacèrent le marquage à la palette effectué par des cibarres.

En **1968** pour marquer ses **25 ans** d'existence et fêter dignement l'évènement, la société bénissait un fanion qui a pour Mairaine Mme **Irène SCHMUTZ** de Romont, épouse d'Albert président honoraire de notre société et pour parrain M. **Maurice ECOFFEY** membre tireur de la société, laitier à Grangette.

Depuis sa bénédiction notre fanion accompagna nos tireurs à diverses manifestations et malheureusement pour quelques-uns d'entre eux à leur dernière demeure. En 1968 encore eu lieu le remplacement des 6 cibles navettes manuelles par des cibles navettes à commande électrique. Pendant cette transformation on améliorait également l'état intérieur du stand. C'est en 1976 vu la participation toujours plus nombreuse de tireurs à la pratique de cette discipline, que la transformation quasi complète de nos locaux et installations eu lieu soit : passage de 6 à 12 cibles, agrandissement du stand, aménagement du bureau, d'une buvette ainsi que des installations sanitaires. En parallèle, la société achetait la

parcelle de terrain sur laquelle nous nous trouvons actuellement. Cette des plus importante on la doit au comité de l'époque que dirigeait notre et combien actif président M. Albert SCHMUTZ.

En 1972 se constituait également une section Air comprimé qui n'avait hélas pas sa place dans nos locaux, ses premiers ébats eurent lieu à Vuisternens-devant-Romont dans les locaux du Cercle régional, restaurant exploité par son président M. Michel DUMAS. C'est en 1987 que la décision fut prise de construire un bâtiment pouvant abriter jusqu'à 24 cibles pour le tir à air comprimé et éventuellement destinés à certaines manifestations. La direction était assurée de main de maître par M. Claude JAQUIER, et l'ensemble de la construction réalisée par les membres de nos deux sections confondues.

La vie très active ainsi que le développement intense de cette société que je viens de retracer, n'a pu avoir lieu sans des dirigeants empreints de volonté et de beaucoup de dynamisme. Si le 1<sup>er</sup> comité a déjà été relaté à la suite de la constitution de la société, je relèverai le nom des présidents qui se sont succédés depuis sa fondation soit :

1943 à 1944	<b>Antoine BAYS</b>
1945 à 1954	<b>Florian CROTTAZ</b>
1955 à 1970	<b>Edmond SEYDOUX</b>
1971 à 1986	<b>Albert SCHMUTZ</b>
1978 à 1993	<b>Antoine AUBRY</b>

Je ne peux cependant oublier les membres beaucoup moins nombreux qui accomplirent avec beaucoup de tact et de précision la fonction de secrétaire soit :

1943 à 1970      **Robert DESCLOUX** secondé par son fils André DESCLOUX  
1970 à            **Taty JAQUET** qui est encore en fonction à ce jour.

La vie de notre société fut aussi marquée par d'innombrables excellents résultats obtenus par nos tireurs qui ont porté très haut le nom de notre société et cela surtout dans la chronique sportive. En 1992 notre société se reconstituait et élaborait avec l'aide de notre membre et ami juriste M. Claude DUMAS malheureusement décédé à la suite d'un accident, de nouveaux statuts, qui nous permettent de grouper les trois sections actives à ce jour soit :

Le PC 50 mètres (Petit calibre) présidé par M. Antoine AUBRY  
Le PAC. 10 mètres (Pistolet à air comprimé) présidé par M. Bernard CROTTAZ  
Le FAC. 10 mètres (Fusil à air comprimé) présidé par M. Michel DUMAS

Chaque discipline ayant une gestion autonome, est administrée par son propre comité. La direction générale de l'AVENIR est assurée par un comité dit directeur. Ce comité présidé par M. Michel DUMAS, ou chaque section y est représentée par deux membres ne s'occupe que de l'administration générale de la société et a droit de regard sur l'activité et la gestion des sections.

Pour terminer cette rétrospective de la vie de notre société, je vous souhaite à tous les membres tireurs et amis de notre société beaucoup de satisfactions dans la pratique de ce sport, et je formule à l'égard de la société de tir l'AVENIR de Chavannes-les-Forts et environs, quelle vive avec le même enthousiasme ses cinquante prochaines années.

1992, votre président Michel DUMAS